

COMPTE-RENDU
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
3 NOVEMBRE 2020

Convocation : 27/10/2020	Le mardi 3 novembre 2020 à 20h00 les membres du Conseil municipal dûment convoqués par Madame le Maire, Christine ORTEGAT se sont réunis à la mairie.
Etaient Présents :	Mme ORTEGAT Christine, M. GRAVELLE François M.ELOY Gérard,, M.STACKLER Laurent, Mme ROGER Camille, M.PARPAILLON Nicolas, M.ROUGEAUX Maxime, Mme LECLERCQ Christine, M.COUTARD Michel.
Pouvoirs :	M.BIENAIME Gérard, M.MISER Philippe ayant donné pouvoir Madame le Maire
Secrétaire de séance :	Mme LECLERCQ Christine

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 3 SEPTMBRE 2020

Le compte-rendu de la réunion du 3 juillet est approuvé à l'unanimité des présents.

2- COMPTE-RENDUS DES RÉUNIONS DES COMMISSIONS ET REPRESENTATIONS EXTERIEURES

COMMISSIONS INTERNES

Commission communication : Réunion le 6 octobre 2020 :

-Création d'un nouveau site pour la commune. Comparaison de plusieurs prestataires dont «Campagnol » de l'association des Maires ruraux de France. Décision lors de la prochaine réunion.

- Maintien du bulletin semestriel et des bulletins intermédiaires en homogénéisant la présentation.

Étude des projets lors de la prochaine réunion le 10 novembre.

Commission des travaux : Réunion le 13 octobre 2020, l'ensemble des conseillers a fait le tour de la commune à pied pour déterminer les interventions et travaux à envisager. Devis demandés. Synthèse et programmation des travaux prioritaires lors de la prochaine réunion le 17 novembre.

REPRESENTATIONS EXTERNES

CCPV : Réunion le 10 septembre 2020- Présence de Madame le Maire et de Monsieur STACKLER.

- Installation du Conseil communautaire

-Élection des membres des différentes commissions de la CCPV (ci-dessous)

Déchets-Recyclerie-Eau-Assainissement	Christine ORTEGAT
Développement Durable-Communication	Christine ORTEGAT
Culture-Tourisme	Gérard ELOY
Affaires sociales et petite enfance	Camille ROGER
Economies et finances	Laurent STACKLER

Élection des représentants de la CCPV dans les organisations extérieures

TRINOVAL	Christine ORTEGAT
ATMO Hauts de France	Christine ORTEGAT
GAL LEADER	Laurent STACKLER

Projet « connected communities » : réunion le jeudi 24 septembre en présence de Mme Camille ROGER

Mme Fumery, déléguée chargée de la santé au conseil départemental présente ce projet, porté par des communautés de communes du nord de la France et du sud de la Grande-Bretagne.

Diagnostic autonomie/inclusion dans le territoire Nord-Ouest de l'Oise et identification des besoins :

-lutte contre l'isolement social surtout pour les personnes âgées

-accès aux soins difficile pour certaines personnes

Idee d'une **action mobile de prévention santé-précarité** sous forme d'une équipe mobile formée d'un assistant de service social et d'un infirmier, pour répondre aux besoins de la population, que ce soit dans les démarches administratives ou l'accès

aux soins.

Circuit dans les villes de la Picardie verte selon les locaux disponibles. Les élus peuvent repérer les personnes, les encourager à se déplacer vers cette équipe mobile. Ils peuvent aussi devenir « connecteur » avec une formation. Manque d'informations sur le rôle précis des « connecteurs ».

La CCPV doit fournir des flyers et affiches une fois le projet finalisé pour informer l'ensemble des habitants.

ADTO : Réunion du 16 septembre 2020 en présence de M. François GRAVELLE

Structure associative d'assistance aux territoires de l'Oise (570 cotisants, +3 nouveaux en 2019). 33 salariés
Rapport d'activité, Rapport financier (210 000 € de chiffre d'affaire et résultat net de 50 000 €) - Elections-Bilan année 2019 - Projets en alimentation / distribution eau potable, assainissement, voiries, réseaux, bâtiments, défense incendie, vidéo protection, droit des sols et urbanisme. Cotisation annuelle pour avis mais assistance maîtrise ouvrage optionnelle (500€/j) .

PLUIH : Réunion le mardi 28 septembre 2020 en présence de M. François GRAVELLE

Rappel des objectifs pour les nouveaux élus par Mr Estienne, maire de Feuquières: mise en conformité avec les différents schémas directeurs, doter toutes les communes d'un document d'urbanisme, harmoniser, et faire des économies d'échelle (sachant que cela coûte environ 6000-7000€ X88communes). Priorités : préserver l'ancien, le cadre naturel, promouvoir la croissance verte, la mobilité.

Travail engagé depuis 3 ans en 4 phases.

1° Diagnostic avec les consultations (achevée)

2° Etablissement du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) (terminée)

3° Traduction en cartes délimitant les différentes zones (Zone Agricole, ZAUrbaniser, ZNaturelle...) une validation par les élus et la CCPV (en cours)

4° Validation par l'administration et enquête publique

-Finalisation du projet envisagée pour 2022

Commission Culture-Tourisme : Réunion le 24 septembre 2020 à Songeons en présence de M. Gérard ELOY

Tour de table des attentes. Présentation des actions en cours : Cie en résidence : Théâtre de la ramée - Programmation jeune public – Lectures publiques – Soutien aux associations – Achat de la ferme d'Hétomesnil (musée)- Recrutement à l'Office du tourisme (Gerberoy)- Parking de Gerberoy – Parcours patrimoine – Piste cyclable vallée du Thérain – Chemins de randonnée – Étude boucle équestre labellisée tourisme et handicap – Aire de camping-car Songeons – Relance des potentiels porteurs de projet / dispositif LEADER...

Commission Développement-durable-et Communication : Réunion le 14 octobre à Feuquières en présence de Mme ORTEGAT

Mr Franck Cordier, responsable de cette commission, fait le bilan des actions du service

Il s'agit de sensibiliser les habitants du territoire aux enjeux d'économie d'énergie (thermographie aérienne), de préservation de la biodiversité, et de rénovation de l'habitat. L'enjeu paysager était également visé avec la plantation de haies. Enfin, une sensibilisation à la mobilité décarbonée a été réalisée avec l'acquisition des véhicules électriques.

Projets en cours :

- * **PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)** : plan d'action à valider en déc 2020. Réalisation d'un diagnostic des productions et consommations d'énergie et gaz à effet de serre
- * **Projet Alimentaire Territorial** ;
- * **Schéma Directeur Cyclable** : convention avec l'ADEME pour 12 mois
- * **Guichet Unique de l'Habitat** : conseil gratuit et désintéressé
- * **plantation de haies.**

CCPV : Conseil Communautaire le 1^{er} octobre 2000 à Feuquières- Présence de Madame le Maire :

-Points réglementaires (obligations liées à la loi NOTRe)

-Vote du budget supplémentaire : postes déficitaires du fait de la situation sanitaire. Subvention départementale accordée pour le changement de la chaudière du gymnase de St OMER si engagement en 2020. Dossier prêt donc projet engagé.

-Budget mis en conformité (débat d'orientation budgétaire-capacité d'autofinancement et d'investissement)

-Fiscalité : taux inchangés

-Fonds PIC (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour parer les inégalités territoriales) : Délibération des communes de reverser cette dotation à la CCPV pour financer l'installation des prises fibre chez les habitants. Décision renouvelée.

Rapport annuel des déchets :

19 000 tonnes collectées en 2019 :-Diminution des déchets ultimes à enfouir (- 12% en 2019) -Amélioration du respect des consignes de tri (action des « ambassadeurs du tri) mais **25% des foyers ne trient pas du tout** (refus de la poubelle dans ce cas). Coût annuel : 75€/habitant dont 46,50€ pour les Ordures Ménagères Résiduelles (enfouies). Poste le plus important:collecte et traitement de ces OMR (75% du budget). Réduction encore à faire pour diminuer l'impact de l'augmentation de la Taxe d'Enfouissement des Ordures Ménagères (TEOM). Création d'une « police verte communautaire » envisagée (surveillance et sanction les dépôts sauvages).

3- BUDGET ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE (D45/2020)

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de l'insuffisance de crédit en section d'exploitation chapitre 11 afin de mandater les factures restantes (dépense Edf-France télécom)

Compte 658 -1 000	Compte 6062 + 1 000
-----------------------------	-------------------------------

Après concertation les membres du Conseil municipal approuvent la décision modificative à l'unanimité.

4- RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DU SE60 (Syndicat d'Energie) (D46/2020)

Madame le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2019.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus »

Le Conseil municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

Prend acte du rapport d'activités 2019 du Syndicat d'Energie de l'Oise

5-ADHESION DES EPCI AU SE60 (Syndicat d'Energie) (D47/2020)

Madame le Maire expose que les Communautés de Communes des Lisières de l'Oise, Pays de Bray et de la Picardie Verte, par délibération respective en du 12 décembre 2019 du 21 janvier 2020 et du 13 février 2020 ont sollicité leur adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Lors de son assemblée du 17 février 2020, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ces décisions.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents :

-Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte au SE60

Approbation du compte-rendu annuel à l'unanimité. Propose des diagnostics gratuits aux mairies pour économiser l'énergie. Aides aux nouvelles énergies. Nouveau contrat de 30 ans passé avec ENEDYS pour la fournitures d'électricité. Approbation de l'adhésion des communautés de communes « Lisières de L'Oise », « Pays de Bray » et Picardie verte ». Approbation à l'unanimité des votants.

5- ELECTIONS DES REPRESENTANTS DELEGUES PLUI-H A LA CCPV (48/2020)

Madame le Maire informe que les délégués représentants du PLUI-H doivent être élus.

Après concertation et vote, les délégués représentants au PLUI-H sont :

Titulaire : Monsieur GRAVELLE
Suppléante : Madame ORTEGAT

6-RAPPORT D'ACTIVITE 2019 CCPV (D49/2020)

Madame le Maire rappelle qu'une synthèse du rapport a été distribuée avec les convocations et que le rapport complet envoyé par courriel est mis à disposition en mairie.

Après avoir pris connaissance du document, les membres du Conseil municipal approuvent le rapport d'activités 2019 à l'unanimité.

6- REORGANISATION DES SOCIETES PUBLIQUES LOCALES DU DEPARTEMENT DE L'OISE

« ADTO » et « SAO »: (D50/2020)

Madame le Maire fait lecture du courrier reçu par l'ADTO-SAO:

Les deux sociétés exercent des activités similaires et complémentaires portant sur l'exercice des métiers de maîtrise publique d'ouvrage, déléguée ou directe, dans le cadre de concessions ou de marchés de prestations de services, en ce compris les mandats d'études ou de réalisation, y compris par la fourniture d'une assistance technique relevant des obligations du Département.

Conséquence de la loi " NOTRe", il est apparu opportun de réunir les deux sociétés en une seule (fusion ADTO – SAO) notamment dans le but d'offrir à leurs clients actionnaires une meilleure lisibilité de leurs activités comme de simplifier leur fonctionnement.

Il nous appartient, dans ces circonstances, de confirmer la représentation de notre collectivité dans les organes de « ADTO-SAO », tant au conseil d'administration qu'en assemblée générale et spéciale des actionnaires.

Il convient aussi, de confirmer la poursuite de tous contrats conclus par la collectivité avec « ADTO » par « ADTO-SAO ».

Vu Le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de commerce,
Vu le code de la commande publique

Il est demandé à l'assemblée de prendre les délibérations suivantes :

Article 1 : L'assemblée délibérante approuve la fusion consistant dans l'absorption de ADTO par SAO, selon les termes du traité de fusion joint à la présente délibération qui comporte les caractéristiques suivantes :

- Apport par ADTO à SAO de la totalité de son actif net, à la date d'effet rétroactif du 1^{er} janvier 2020, soit 1.303.476,78 €,
- Rémunération de cet apport moyennant l'échange de chaque action de ADTO contre 359 actions à émettre par SAO,
- Augmentation corrélative du capital de SAO de 574.000 actions, soit 1.234.960,00 €, assortie d'une prime de fusion de 68.516,78 €,

Etant précisé que, préalablement à cette fusion, SAO a modifié sa forme pour passer de SPLA (société publique locale d'aménagement) à SPL (société publique locale), condition de la réalisation de ladite fusion, que l'assemblée délibérante approuve.

Article 2 : L'assemblée délibérante approuve l'opération de modification de capital de la société « ADTO-SAO », issue de l'absorption de ADTO par SAO, opérée par augmentation du nominal des actions de 2,15 € à 150,00 € et par incorporation de réserves pour 67.775,00 € de sorte qu'il s'établisse à 3.306.750,00 € pour être composé de 22.045 actions de 150,00 € de nominal.

Article 3 : L'assemblée délibérante approuve les statuts de la société publique locale résultant de ces opérations dont la dénomination sociale sera « ADTO-SAO », tels qu'annexés à la présente délibération.

Article 4 : L'assemblée délibérante charge ses représentants au sein de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de voter favorablement pour la réalisation de ces opérations.

Article 5 : L'assemblée délibérante confirme, autant que de besoin, que ses représentants au sein des organes de la SPL « ADTO-SAO », résultant de la fusion, seront :

Monsieur GRAVELLE François ayant pour suppléant Monsieur BIENAIME Gérard pour les assemblées générales, Monsieur GRAVELLE François ayant pour Monsieur BIENAIME Gérard suppléant pour les assemblées spéciales, Monsieur GRAVELLE François en qualité de représentant de notre collectivité, si celle-ci était appelée à siéger au conseil d'administration.

Article 6 : L'assemblée délibérante approuve la poursuite de tous contrats conclus précédemment avec ADTO au sein de la SPL « ADTO-SAO » issue de la fusion, aux mêmes conditions.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des présents :

- la fusion de l'ADTO-SAO
- la poursuite de tous contrats conclus précédemment avec ADTO au sein de la SPL « ADTO-SAO » issue de la fusion, aux mêmes conditions.

7- RÉGIE SALLE DES FÊTES : (51/2020)

Madame le Maire informe que la délibération instaurant une régie pour la salle des fêtes doit être renouvelée.

Après concertation, Mme Véronique DAVEAUX, secrétaire de mairie, est nommée titulaire, et Mr Nicolas PARPAILLON, conseiller, est nommé suppléant de la régie.

8- PLAN DE FORMATION DES ELUS

Madame le Maire fait lecture du courrier de la Préfecture concernant :

est obligatoire pour tous les élus ayant obtenu une délégation, dans les 6 premiers mois de leur mandat. Les circonstances sanitaires n'ont pour le moment pas rendu possible la réalisation de cet objectif. La question sera de nouveau mise à l'ordre du jour lors du prochain Conseil.

DIVERS :

Entretien de la station d'épuration : Mme le Maire informe du nouveau calendrier d'entretien de la station d'épuration proposé par la commune de Haute-Epine, en concertation avec les employés communaux. Pour tenir compte du faible travail en hiver et des pointes de travail au printemps, les employés communaux feront l'entretien à tour de rôle en hiver et seront présents ensemble en mars-avril, période de travail intense (désherbage).

Très haut débit –mairie école : Mme le Maire informe le Conseil que la mairie est maintenant connectée par le réseau fibre. Le numéro de téléphone de la mairie a changé et est désormais le 03 44 46 96 23.

Sinistre-vol : Mme le Maire informe le Conseil du vol qui a eu lieu dans le bâtiment de l'employé communal (cour de l'école) pendant la nuit du 12/10/2020. Ont été emportés des perceuses, le roto-til et un taille-haie. Dépôt de plainte et déclaration à l'assurance ont été faits.

Cérémonie du 11 novembre : elle aura lieu dans le strict cadre du Conseil Municipal, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. La distribution des brioches est maintenue pour entretenir le lien social, en respectant là-aussi les mesures de distanciation physique.

Collecte-tri sélectif : Il est signalé que le bac de collecte des papier-cartons est souvent plein. La possibilité d'augmenter la fréquence de la collecte est évoquée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 45.